

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MARIGNAN TAUX

Part C : FR0010523290

FCP géré par MARIGNAN GESTION

« FIA soumis au droit français »

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale qui a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'évolution de l'indice 50% IBOXX Euro Corporate 3-5 Y (QW5E) + 50% FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5ans (EMTXBO) sur la durée de placement recommandée.

Les indices sont retenus en cours de clôture, exprimés en euro, coupons réinvestis.

Il est classé « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FIA adopte un style de gestion active en relation avec un indice de référence, afin de disposer d'un positionnement clair en termes d'univers de risque et d'objectif de performance tout en recherchant l'optimisation du couple rendement/risque du portefeuille par rapport à son indice.

Le processus de gestion repose sur une analyse de type « top-down » ou macro-économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est complétée par une analyse micro-économique des émetteurs et par une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans sa prise de décision.

Les décisions de gestion portent notamment sur :

- Le degré d'exposition au risque de taux,
- Le positionnement dans la courbe,
- L'allocation géographique au sein de la zone euro,
- le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,
- La sélection des supports d'investissement utilisés.

La stratégie d'investissement repose sur toutes les techniques de gestion s'appuyant, directement ou via des OPCVM ou des FIA, sur tous titres de créance et instruments du marché monétaire, actions et contrats financiers.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et + 6.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- **Jusqu'à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, libellés en euro,**

de toutes notations ou non notés dont :

- de 0% à 50% en instruments de taux spéculatifs de catégorie non « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés.

- de 0% à 20% sur les marchés des obligations convertibles

■ **de 0% à 10% sur les marchés d'actions, de la zone euro, de toutes capitalisations, de tous les secteurs.**

- de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro ou titres libellés dans une devise autre que l'euro.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux et au risque action sans entraîner une surexposition du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette durée ».

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 12h (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le lundi sur les cours de clôture du vendredi.

La valeur liquidative est hebdomadaire, calculée le vendredi, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, même si la ou les bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse.

En outre, une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de bourse ouvré du mois de juin et de décembre. Cette valeur liquidative estimative ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 3 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé dans cette catégorie en raison de son exposition à des instruments de taux de durée faible et, par conséquent de sensibilité moyenne aux variations de taux d'intérêt.

La volatilité de la valeur liquidative est donc moyenne et le profil de risque et de rendement tempéré.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

- **Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

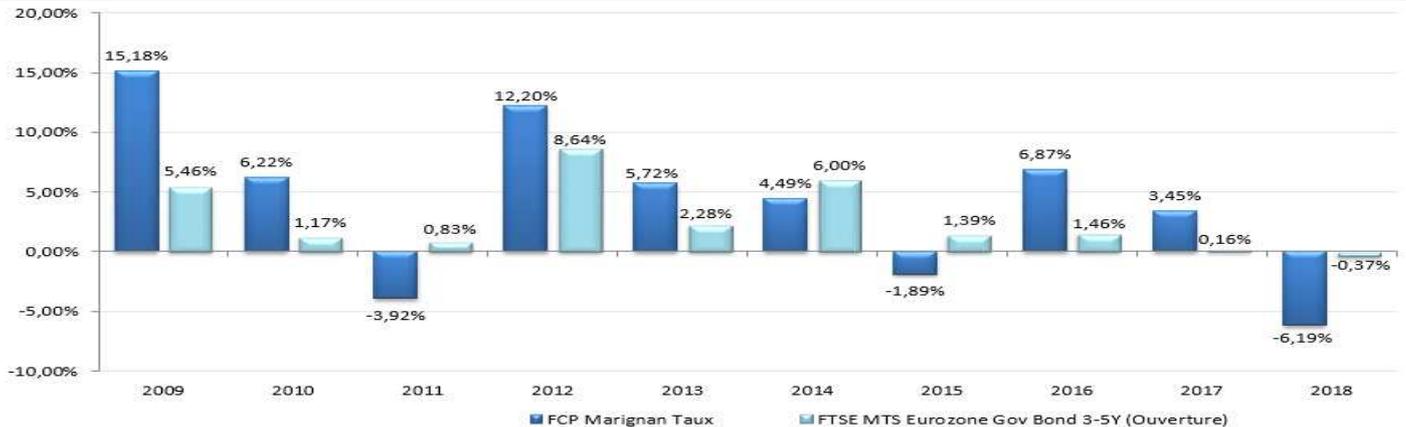
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,42 % TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE(*)	<p>Jusqu'au 29/09/2018 : 24% TTC de la performance positive au-delà de celle de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans (EMTXBO).</p> <p>Entre le 01/10/2018 et le 31/12/2018 : Néant</p> <p>A partir du 01/01/2019 : 24% TTC de la performance positive au-delà de celle de l'indice 50% FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans (EMTXBO) + 50% IBOXX Euro Corporate 3-5 Y (QW5E). 0,00 % TTC prélevé au titre du dernier exercice.</p>

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » et la commission de performance se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.marigest.com

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FIA est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur 50% FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 Y + 50% IBOXX Euro Corporate 3-5 Y tient compte du réinvestissement des coupons.

DATE DE CREATION DU FIA : 22/10/2007

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MARIGNAN GESTION - 45 av Georges Mandel - 75116 - PARIS.

ADRESSE WEB : contact@marigest.com

Ces documents sont également sur www.marigest.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Auprès de la société de gestion.

RÉGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Le FIA n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de MARIGNAN GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

MARIGNAN GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/02/2019.